



Observatoire DT DICT BOURGOGNE

11 octobre 2017 – 9h00 - F RTP Bourgogne

Aide -mémoire

Selon les points de l'ordre du jour.

En préambule, Stéphane FLENET rappelle, que Guy DELAPORTE, qui s'est investi personnellement pour l'Observatoire pendant des années, nous a quittés. Denis GRANDJEAN, GRT GAZ, absent pour cette réunion du 11 octobre 2017, a tenu à saluer la mémoire de Guy par un petit mot, lu à l'ensemble des participants.

1 Présidence et tour de table

Stéphane FLENET est désigné pour reprendre la présidence de l'Observatoire DT DICT Bourgogne et Christian NIEDZWIECKI, la vice-présidence.

De nouvelles personnes rejoignent l'Observatoire : Jean-Charles NIEL et Christophe FRANCOMME du Conseil Départemental de l'Yonne, Stéphanie BURY de COLAS Nord Est, Amaury ARAUD de la FNEDRE, Yann JACCON du SYDESL, Vincent DELORME-MEFFRE de CISE TP Sud et Est, Brice KAMINSKI et Patrick VERGNE de RTE GMR Champagne-Morvan, et Olivier DECOCQ de GRDF. Bienvenue à tous.

2 Informations sur les travaux du groupe de travail CARTO

Les documents présentés en réunion par Richard FIET sont joints en annexe.

Plusieurs points sont abordés :

→ Le groupe de travail propose un synoptique pour récapituler les différentes étapes de traitement des Investigations Complémentaires (IC) et suggère l'idée de désigner un Centralisateur, en charge de capitaliser les données pour l'ensemble des exploitants concernés. L'optimisation de la capitalisation des données issues des IC est un enjeu majeur.

- Un test a été fait sur plusieurs chantiers. Parmi les suggestions, qui se dégagent :
- Demander que chaque exploitant mette en place une adresse mail spécifique à la diffusion des résultats des IC et des récolements, et que cette adresse soit communiquée sur le CERFA de récépissé de DT dans un encart spécial
 - Accélérer le projet de création d'un PCRS national
 - Valider la notion de centralisateur
 - Diffuser le synoptique « Bonnes pratiques IC » en Bourgogne, voire plus largement en France, en lien avec l'Observatoire National
 - Proposer à l'Observatoire National, le géo standard réseau créé.

3 Evènement dédié à la réforme Construire sans détruire

→ Lors de la journée Sécurité des TP de Bourgogne du 26 janvier 2018, qui se tiendra à Dijon, un atelier DT-DICT, d'une durée d'environ 45 minutes, sera dédié à la réforme « Construire sans détruire ». L'idée est d'échanger directement avec les participants lors de ces ateliers en s'appuyant, entre autres, sur des incidents réels ou presque accidents survenus en Bourgogne. Les membres de l'Observatoire, volontaires pour participer à cet évènement, sont appelés à le faire savoir par mail à Catherine DURAND avant le 24 octobre 2017.

4 Problématique des petites collectivités et des MOE

→ Le constat est récurrent : tant la majorité des petites collectivités, que la plupart des MOE, n'ont pas intégré la nouvelle réglementation de 2012. L'Observatoire National et Jean BOESCH, le représentant du Ministère ont été alertés.

5 Mise en place d'un groupe de travail sur le Guide Technique

→ L'objectif de ce groupe de travail est, en complément des formations AIPR, de décliner les éléments du Guide Technique, en constituant des outils pédagogiques et en proposant des modules de formation spécifiques. Les volontaires sont appelés à se faire connaître auprès de Catherine Durand.

6 Point sur la rencontre OR Bourgogne DT-DICT/ CR BFC/ IDEO BFC

→ Stéphane FLENET, Vincent BUFFY et Suzanne NICEY ont rencontré les chargés de mission du développement économique de la Région BFC, missionnés pour les problématiques du numérique et du SIG. L'urgence d'une politique régionale et de la mutualisation des fonds de plans a été présentée.

7 Informations sur la journée régionale PCRS

→ L'évènement se déroulera à la Maison Régionale de l'Innovation à Dijon le 9 novembre 2017 de 9h30 à 16h30. Les membres de l'Observatoire sont invités à venir massivement, pour confirmer le besoin d'accélérer le projet PCRS et de mutualiser les ressources en Région BFC. Toutes les parties prenantes du sujet sont à mobiliser : Syndicats d'Energie, Associations des Maires, Elus, Exploitants, Entreprises, DREAL, ...

→ Catherine DURAND adressera l'invitation à tous les membres de l'Observatoire, qui se chargeront de relayer dans leurs réseaux

8 Informations sur l'AG de l'Observatoire National du 11/5/17 et sur les Groupes de Travail (GP) nationaux.

→ L'ensemble des documents présentés en AG de l'Observatoire National a été diffusé par Catherine DURAND aux membres de l'Observatoire Bourgogne.

→ Concernant le GP1 Communication, groupe auquel participe Catherine DURAND, plusieurs outils, documents pédagogiques,... ont été élaborés : affichettes Clauses Techniques et Financières, Marquage-Piquetage, AIPR, Règles techniques de base,... Les documents seront adressés avec le présent compte-rendu. Il est à signaler que le site internet de l'Observatoire National est actuellement en cours de rénovation et a été ralenti en raison de l'absence de Denis ROYNETTE, Président de l'Observatoire National et animateur de ce GP1. Un message de prompt rétablissement lui est par ailleurs adressé. Une animation par intérim sera assurée pour assurer la continuité des actions engagées.

→ Concernant le GP9, en charge des questions sur l'AIPR, groupe auquel participe Catherine DURAND, les derniers travaux ont porté sur la finalisation d'une liste de diplômes, titres et certifications professionnelles permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur. Les diplômes préparant aux métiers du Bâtiment ont également été listés. Le GP9 œuvre pour que la réglementation « Construire sans détruire » soit intégrée clairement dans les contenus des formations initiales et continues. Un référentiel de compétences a été rédigé par le Réseau Excellences TP et sera intégré au prochain arrêté en remplacement de l'annexe I du fascicule 3. Pour information, un module spécial AIPR, qui sera à terme en accès libre, est en cours de mise en ligne sur le site de WIKI TP (<http://www.wikip.fr>)

→ A la question posée sur l'AIPR Concepteur, la DREAL et les membres de l'Observatoire interviennent pour confirmer, que la certification d'une entreprise doit reposer sur au moins une personne. Il semble pertinent cependant que tous les intervenants IC d'une entreprise de détection soient formés et certifiés.

9 Statistiques IC de la FNEDRE

Les documents présentés par Clément BORDES en réunion sont joints en annexe.

→ Le nombre d'IC réalisées en Région est en croissance exponentielle. La plupart des « grands exploitants » est aujourd'hui au fait de la réglementation sur les IC. Mais ceci n'est pas le cas pour la majorité des exploitants.

Les éléments portés en réunion mettent en évidence que les entreprises prestataires d'IC sont essentiellement des TPE et que les problèmes de recrutement pour ce secteur sont très importants. Ces derniers constats permettent d'alerter sur les freins à l'application de la réglementation des IC et sur le fait qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour que les effets attendus de la réglementation se manifestent durablement.

10 Circulation des données issues des IC

M Devoucoux, qui avait saisi l'observatoire sur cette question, confirme qu'il a reçu réponse à ses interrogations lors de la présentation du Point 2.

11 Cas des ouvrages hébergeant plusieurs réseaux : obligation de répondre pour qui ?

Les questions de Bruno KABLITZ sont présentées par Sébastien ASPERT. En synthèse :

→ Il n'est pas prévu à ce jour de réduire les ZIO. La règle des 2X50mètres s'applique, quelle que soit la nature des ouvrages.

→ Le cas particulier des fourreaux ORANGE, loués dans le cadre des conventions IBLO (par exemple pour le déploiement des réseaux de fibre optique), soulève de nombreuses interrogations : déclaration des réseaux au GU, responsabilités,... Ce point sera à remettre à l'ordre du jour du prochain Observatoire. Les éléments de réponse d'ORANGE sur ces points seront présentés. L'Observatoire National, la DREAL et le service juridique de la FNTF seront également sollicités pour apporter leur avis.

→ Le problème lié aux interventions des particuliers sur le domaine public, encouragées par ORANGE pour réaliser la construction de leur branchement télécom, est à nouveau posé par les gestionnaires du domaine public. En Saône et Loire, le règlement de voirie interdit ces pratiques.

→ A noter, toujours pour ORANGE, qu'une erreur a été portée au compte rendu du dernier Observatoire Régional du 8 mars 2017. En point 2. Il fallait considérer, que la remarque portait uniquement pour les réseaux aériens non sensibles. Un rectificatif sera fait et le compte-rendu rectifié sera transmis à l'Observatoire National.

12 Actualité réglementaire et normative

→ Un seul texte réglementaire, relatif à la réforme anti-endommagement, a été publié depuis la dernière réunion de l'Observatoire : il concerne les redevances des exploitants.

→ Un zoom sur les questions relatives à la certification des prestataires en localisation de réseaux a été présenté en séance. On attend une fiche technique plus précise sur ce sujet.

13 Chiffres et tendances à mi année 2017 : nombre de DT, DICT, ATU émis/reçus par les différentes organisations et nombre de dommages corrélés à l'évolution des activités

Les documents préparés par les exploitants sont joints en annexe au présent compte-rendu.

→ Christelle KESSLER de l'OPPBTB suggère, qu'en plus des chiffres présentés par les exploitants, un retour soit fait dans le cadre de l'Observatoire sur les accidents de personnes. La proposition est retenue et ce point sera systématiquement porté au début des ordres du jour des réunions.

→ L'accident survenu en juillet 2017, à l'origine de brûlures graves pour une personne, sera présenté par Vincent BUFFY lors de la prochaine réunion.

→ Monsieur ROCH, ORANGE, rappelle que 2 applis ont été créées pour faciliter la communication : Dommages Réseaux utilisable par tous, et Signal Réseaux dédiée à la signalisation des dommages par les mairies.

→ Plusieurs exploitants signalent une augmentation importante des ATU.

14 Bilan des visites pédagogiques de travaux de tiers du prestataire de GRDF

Les documents présentés par Emmanuel ZEHNDER en réunion sont joints en annexe.

→ Le dispositif, basé sur l'échange, est apprécié sur le terrain. Globalement, il ressort 47 constats de travaux dangereux sur les 478 visites effectuées.

→ Un autocollant pédagogique avec notamment la règle des 4A et le numéro d'appel d'urgence a été réédité et est systématiquement remis aux personnes visitées.

→ Les dirigeants des entreprises visitées demandent que les compte-rendu de ces visites leur soient communiqués ou mis à disposition. La remontée vers les MOA concernés est également suggérée.

15 Point sur l'organisation des matinales de la sécurité

→ L'évènement, organisé par GRDF, se déroulera à Saulon-la-Rue (21) le 15 novembre 2017 de 8h45 à 13h. Au programme, 3 ateliers sont prévus :

- Déploiement de l'AIPR : une opportunité ?
- Comment progresser sur la préparation des chantiers ?
- Le terrassement en toute sécurité, concrètement

16 Questions diverses

→ Messieurs FRANCOMME et NIEL sont d'accord pour être référents de l'Observatoire pour les collectivités du département 89.

→ Quelques remarques :

- Sébastien ASPERT soulève le problème posé par les réponses aux DT DICT des exploitants dans le cas des projets de grande ampleur
- Il est souhaité que la SNCF soit représentée à l'Observatoire.

Prochaines réunions de l'observatoire Régional DT DICT

Les mercredis 28 mars et 17 octobre 2018 matin